

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2015
à 20 heures 30 à La Mairie d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, B. BEAUMATIN, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, J. M. BOUYAT, S. FAURISSON, C. FOUBERT, G. GANTEILLE, S. GARABOEUF, P. LAFORGE, B. LAVAUZELLE, J. C. LEPREUX, J. P. MAURINET, S. PAILLOT, J. M. RIVAUD

Secrétaire de séance : J. M. RIVAUD

Date de la convocation : 20 mars 2015

Ordre du jour :

- 1- Vote des taux d'imposition 2015
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Commune
- 3- Approbation du Compte Administratif 2014 de la Commune
- 4- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Commune
- 5- Approbation du Budget Primitif 2015 de la Commune
- 6- Approbation du Compte de Gestion 2014 de l'Assainissement
- 7- Approbation du Compte Administratif 2014 de l'Assainissement
- 8- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de l'Assainissement
- 9- Approbation du Budget Primitif 2015 de l'Assainissement
- 10- Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Féculerie
- 11- Approbation du Compte Administratif 2014 de la Féculerie
- 12- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Féculerie
- 13- Approbation du Budget Primitif 2015 de la Féculerie
- 14- Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Résidence Sainte Marie
- 15- Approbation du Compte Administratif 2014 de la Résidence Sainte Marie
- 16- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Résidence Sainte Marie
- 17- Approbation du Budget Primitif 2015 de la Résidence Sainte Marie
- 18- Transports scolaires
- 19- Avenant à la convention AMOa 2014-006 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la station d'épuration
- 20- Projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière
- 21- Convention d'indemnisation portant règlement de dommages de travaux publics sur la voie communale de chez Chabaud
- 22- Convention pour le dispositif de lutte contre le frelon asiatique

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Plan du cimetière
- Porte-drapeau pour les anciens combattants
- Salle des Fêtes
- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2015.

1- Vote des taux d'imposition 2015 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et propose d'appliquer les taux suivants :

* Taxe d'Habitation :	12,19 %
* Taxe Foncière (Bâti) :	9,47 %
* Taxe Foncière (Non Bâti) :	39,55 %
* CFE :	15,55 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des 4 taxes directes locales :

- décide d'appliquer les taux suivants :

* Taxe d'Habitation :	12,19 %
* Taxe Foncière (Bâti) :	9,47 %
* Taxe Foncière (Non Bâti) :	39,55 %
* CFE :	15,55 %

2- Approbation du compte de gestion 2014 de la Commune :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Approbation du Compte Administratif 2014 de la Commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Pierre MAURINET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	26 542,56 €	0,00 €	0,00 €	354 469,81 €	26 542,56 €	354 469,81 €
Opérations de l'exercice	203 397,48 €	243 944,65 €	758 346,73 €	957 952,02 €	961 744,21 €	1 201 896,67 €
TOTAUX	229 940,04 €	243 944,65 €	758 346,73 €	1 312 421,83 €	988 286,77 €	1 556 366,48 €
Résultats de clôture		40 547,17 €	0,00 €	199 605,29 €	0,00 €	240 152,46 €
Restes à réaliser	89 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	89 900,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	319 840,04 €	243 944,65 €	758 346,73 €	1 312 421,83 €	1 078 186,77 €	1 556 366,48 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	75 895,39 €	0,00 €	0,00 €	554 075,10 €	0,00 €	478 179,71 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

4- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Commune :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-26 542,56 €		40 547,17 €	Dépenses 89 900,00 €	-89 900,00 €	-75 895,39 €
				0,00 €		
FONCT	474 532,37 €	120 062,56 €	199 605,29 €	Recettes		554 075,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	554 075,10 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		75 895,39 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		478 179,71 €
Total affecté au c/ 1068 :		75 895,39 €
total compte 001		14 004,61 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

5- Approbation du Budget Primitif 2015 de la Commune:

Monsieur le Maire présente les grandes lignes budgétaires :

Dépenses :

- Compte 202/opération 300 (PLU Aire de repos/Entreprise DESTAMPES) : 4 500,00
- Compte 2313/opération 280 Salle des Fêtes (Travaux) : 556 000,00
- Compte 2313/opération 281 (Travaux HT 63 450,00 PAVE/62 435,00 ERP) : 152 000,00
- Compte 45812015/opération OPFI (Aménagement Foncier Travaux connexes) : 665 472,00
- Compte 2188/opération ONA (Plaquettes de rues) : 17 000,00
- Compte 2031/opération 274 (Lotissement Etude + terrains) : 30 000,00
- Compte 2188/opération 301 (3 Défibillateurs) : 9 000,00
- Compte 2183/opération ONA (5 Ordinateurs Ecole) : 3 000,00
- Compte 2151/opération 302 (Voirie 24 000 + FDAC 2015 BOURDICAUD 26 000) : 50 000,00
- Compte 2188/opération 303 (Taille Haie, tronçonneuse...) : 10 000,00
- Compte 2188/opération 305
(Fenêtres Ecole 10000 + Toit Stade 10000 + Rideaux, bac à sable Ecole 5000) : 25 000,00
- Compte 2158/opération 305 (Chauffage Eglise) : 15 000,00
- Compte 21316/opération 220 (Portail cimetière) : 8 000,00
- Compte 2111/opération ONA (Frais notaire Donation Mr/Mme DEVAINE) : 2 000,00
- Compte 2111/041 opération ONA (Donation Mr/Mme DEVAINE) : 20 000,00

Recettes :

- Compte 1322/opération 280 (Subvention Région Salle des Fêtes) : 80 000,00
- Compte 1341/opération 280 (Subvention DETR Salle des Fêtes) : 164 762,00
- Compte 1323/opération 280 (Subvention Conseil Général Salle des Fêtes) : 9 750,00
- Compte 1641/opération 280 (Emprunt Salle des Fêtes) : 210 000,00
- Compte 45822015/opération OPFI (Financement Aménagement Foncier) : 665 472,00

- Compte 10222/FCTVA : 14 600,00
- Compte 10251/041 opération ONA (Donation Mr/Mme DEVAINE) : 20 000,00

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2015.

6- Approbation du Compte de Gestion 2014 de l'Assainissement :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- Approbation du Compte Administratif 2014 de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Pierre MAURINET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		70 247,43 €	0,00 €	33 493,17 €	0,00 €	103 740,60 €
Opérations de l'exercice	6 062,54 €	21 050,27 €	24 641,92 €	26 981,77 €	30 704,46 €	48 032,04 €
TOTAUX	6 062,54 €	91 297,70 €	24 641,92 €	60 474,94 €	30 704,46 €	151 772,64 €
Résultats de clôture		14 987,73 €	0,00 €	2 339,85 €	0,00 €	17 327,58 €
Restes à réaliser	61 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 600,00 €	0,00 €

TOTAUX CUMULES	67 662,54 €	91 297,70 €	24 641,92 €	60 474,94 €	92 304,46 €	151 772,64 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	23 635,16 €	0,00 €	35 833,02 €	0,00 €	59 468,18 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

8- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	70 247,43 €		14 987,73 €	Dépenses 61 600,00 €	-61 600,00 €	23 635,16 €
				0,00 €		
FONCT	33 493,17 €	0,00 €	2 339,85 €	Recettes		35 833,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	35 833,02 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		35 833,02 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Total compte 001		85235,16
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	

Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €
--------------------------------	--------

9- Approbation du Budget Primitif 2015 de l'Assainissement:

Monsieur le Maire présente les grandes lignes budgétaires :

Dépenses :

- Compte 2315/opération ONA (Travaux Station d'épuration) : 350 500,00
- Compte 211/opération ONA (Terrain) : 5 000,00

Recettes :

- Compte 131/opération ONA (Agence de l'Eau) : 94 500,00
- Compte 131/opération ONA (Conseil Général) : 72 000,00
- Compte 131/opération ONA (Région) : 80 000,00
- Compte 1641/opération OPFI (Emprunt) : 70 000,00

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2015.

10- Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Féculerie :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....
.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- Approbation du Compte Administratif 2014 de la Féculerie :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Pierre MAURINET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €		12,73 €	0,00 €	12,73 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	35 852,36 €	36 421,97 €	35 852,36 €	36 421,97 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	35 852,36 €	36 434,70 €	35 852,36 €	36 434,70 €
Résultats de clôture			0,00 €	569,61 €	0,00 €	569,61 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	35 852,36 €	36 434,70 €	35 852,36 €	36 434,70 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	582,34 €	0,00 €	582,34 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

12- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Féculerie :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	12,73 €	0,00 €	569,61 €	Recettes 0,00 €		582,34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	582,34 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		582,34 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

13- Approbation du Budget Primitif 2015 de la Féculerie :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2015.

14- Approbation du Compte de Gestion 2014 de la Résidence Sainte Marie :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15- Approbation du Compte Administratif 2014 de la Résidence Sainte Marie :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Pierre MAURINET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	59 580,37 €	0,00 €	14 207,44 €	0,00 €	73 787,81 €
Opérations de l'exercice	209 380,48 €	74 425,63 €	29 256,22 €	44 503,11 €	238 636,70 €	118 928,74 €
TOTAUX	209 380,48 €	134 006,00 €	29 256,22 €	58 710,55 €	238 636,70 €	192 716,55 €
Résultats de clôture	134 954,85 €	0,00 €	0,00 €	15 246,89 €	119 707,96 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	61 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 600,00 €
TOTAUX CUMULES	209 380,48 €	195 606,00 €	29 256,22 €	58 710,55 €	238 636,70 €	254 316,55 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	13 774,48 €	0,00 €	0,00 €	29 454,33 €	0,00 €	15 679,85 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

16- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Résidence Sainte Marie :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	59 580,37 €		-134 954,85 €	Dépenses 0,00 €	61 600,00 €	-13 774,48 €
				61 600,00 €		
FONCT	45 191,07 €	30 983,63 €	15 246,89 €	Recettes		29 454,33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	29 454,33 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		13 774,48 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		15 679,85 €
Total affecté au c/ 1068 :		13 774,48 €
Total compte 001		-75 374,48 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

17- Approbation du Budget Primitif 2015 de la Résidence Sainte Marie :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015. Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2015.

18- Transports scolaires :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le marché relatif pour assurer le service de transport scolaire vers l'école de SAULGOND avec l'entreprise VOYAGES MALICHIER arrive à échéance à la fin de l'année scolaire.

Conformément aux dispositions applicables aux services de transports scolaires, il convient de lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics.

Cette procédure de consultation se fera dans le cadre d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre de services de transports scolaires. Elle peut être engagée par les services du Département de la Charente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier au Département de la Charente, coordonnateur du groupement de commandes, la procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics et désigne parmi les membres de sa commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, Monsieur Jean-Claude LEPREUX en qualité de titulaire, et Monsieur Jean-Marie RIVAUD en qualité de suppléant, à la commission d'appel d'offres du groupement de commande des transports scolaires.

19- Avenant à la convention AMOa 2014-006 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la station d'épuration :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a sollicité un appui de Charente Eaux par le biais d'une convention pour nous accompagner dans la réhabilitation de la station d'épuration à la Féculerie.

Les services fiscaux considérant ces missions commune une activité commerciale, ces prestations doivent être assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

Un avenant à la convention doit être conclu intégrant la TVA. Monsieur le Maire précise que la conclusion de cet avenant n'aura aucune incidence sur le budget, le montant TVA comprise étant identique au montant initial figurant dans la convention conclue en 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter l'Avenant à la convention AMOa 2014-006 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la station d'épuration.

20-Projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 3 février 2015.

Ce projet porte sur l'élargissement du syndicat à la commune de LAPRADE.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière.

21-Convention d'indemnisation portant règlement de dommages de travaux publics sur la voie communale de chez Chabaud :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le contenu de la convention intitulée " Convention d'indemnisation portant règlement de dommages de travaux publics".

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'indemnisation du dommage, basé sur le montant d'un devis de curage de fossé et de réfection des accotements sur la voie communale de chez Chabaud à ETAGNAC.

Il demande à l'organe délibérant l'autorisation de signer la convention.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la convention d'indemnisation portant règlement de dommages de travaux publics.

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Plan du cimetière : Monsieur le Maire informe de la mise à disposition du plan du cimetière dans le tableau à l'entrée.
- Porte-drapeau pour les anciens combattants : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association des anciens combattants est dissoute, pour cela il demande à Monsieur Jean-Marie BOUYAT de bien vouloir être le porte-drapeau pour les cérémonies. Monsieur Jean-Marie BOUYAT accepte.
- Salle des Fêtes : Monsieur le maire informe le conseil municipal du devis d'un montant de 19 506,81 € pour l'équipement de sonorisation et vidéo projection de la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 heures 30.